



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

**9684<sup>e</sup>** séance

Vendredi 12 juillet 2024, à 10 heures

New York

*Provisoire*

*Président :* M. Polyanskiy . . . . . (Fédération de Russie)

*Membres :*

Algérie . . . . .	M. Yahiaoui
Chine . . . . .	M. Geng Shuang
Équateur . . . . .	M. De La Gasca
États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Thomas-Greenfield
France . . . . .	M <sup>me</sup> Jaraud-Darnault
Guyana . . . . .	M <sup>me</sup> Rodrigues-Birkett
Japon . . . . .	M <sup>me</sup> Shino
Malte . . . . .	M <sup>me</sup> Frazier
Mozambique . . . . .	M. Afonso
République de Corée . . . . .	M. Hwang
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M <sup>me</sup> Dix
Sierra Leone . . . . .	M. Kanu
Slovénie . . . . .	M <sup>me</sup> Blokar Drobič
Suisse . . . . .	M <sup>me</sup> Baeriswyl

## Ordre du jour

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (S/2024/508)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### La question concernant Haïti

#### Rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (S/2024/508)

**Le Président** (*parle en russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant d'Haïti et la représentante de Saint-Kitts-et-Nevis à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2024/540, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par l'Équateur et les États-Unis d'Amérique.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2024/508, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Algérie, Chine, Équateur, France, Guyana, Japon, Malte, Mozambique, République de Corée, Fédération de Russie, Sierra Leone, Slovaquie, Suisse, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*parle en russe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2743 (2024).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M<sup>me</sup> Thomas-Greenfield** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont fiers d'avoir voté pour cette résolution (résolution 2743 (2024)) et remercient l'Équateur, avec lequel nous avons rédigé ce texte, de son leadership. Le vote d'aujourd'hui est une victoire dont le peuple haïtien avait grand besoin, et en prorogeant ce mandat par consensus, le Conseil de sécurité envoie un message fort, à savoir que malgré nos profondes divisions sur d'autres sujets, nous sommes unis pour appuyer les efforts visant à stabiliser Haïti. En effet, nous savons que le Bureau intégré

des Nations Unies en Haïti (BINUH) joue un rôle essentiel pour mettre Haïti sur la voie d'une transition démocratique et de l'avenir que les Haïtiens et les Haïtiennes méritent, un avenir où ils n'auront plus à subir la violence et le chaos, les menaces sur leurs vies et leurs moyens de subsistance, ainsi que le fléau de la violence fondée sur le genre et de l'insécurité alimentaire généralisée. C'est un avenir dans lequel les voix et les aspirations des Haïtiens et des Haïtiennes sont entendues et prises dûment en compte.

Cette adoption n'est pas seulement une expression de l'appui du Conseil à cet avenir. Elle fournit les outils nécessaires pour y parvenir. Cela inclut la coordination entre le BINUH et la Mission multinationale d'appui à la sécurité. Je voudrais prendre un moment pour féliciter – non, pour remercier – le Kenya de son leadership, sans lequel la Mission ne serait pas une réalité. Il existe un lien clair et direct entre le succès du BINUH et celui de la Mission multinationale d'appui à la sécurité. Si la Mission parvient à soutenir l'action menée par la Police nationale d'Haïti et à améliorer les conditions de sécurité dans le pays, le BINUH sera en mesure de mieux s'acquitter son mandat et de contribuer positivement à l'avenir d'Haïti. Nous appelons donc à une coordination étroite entre le BINUH et la Mission dans les jours à venir.

Il y a des raisons d'être optimiste aujourd'hui. L'adoption de ce mandat est un pas dans la bonne direction. Mais nous pouvons faire davantage – en fait, nous devons faire davantage. Le Conseil doit promouvoir l'application du principe de responsabilité en envisageant d'imposer des sanctions aux individus et aux entités qui sont responsables ou complices d'actions qui mettent en péril la paix et la sécurité en Haïti.

À cet égard, nous avons été vivement déçus par la suspension inexplicable de l'inscription sur la liste relative aux sanctions de Youri Latortue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti. Comme l'a indiqué publiquement le Groupe d'experts sur Haïti, M. Latortue exerce un contrôle considérable sur la vie politique et économique dans le département de l'Artibonite, notamment par l'intermédiaire de gangs violents qu'il finance et arme. Nous demandons instamment que cette suspension soit levée dans les meilleurs délais.

Enfin, la communauté internationale doit s'engager à financer intégralement la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti, et nous devons continuer à travailler en collaboration avec le BINUH, le Gouvernement haïtien, la Mission et la communauté internationale pour faire avancer les choses et aider le peuple haïtien à parvenir à un avenir plus juste et plus pacifique.

**M. De La Gasca** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Le renouvellement du mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) intervient à un moment crucial pour Haïti. Après une vague intense d'actes violents perpétrés par des bandes criminelles au cours des six premiers mois de cette année, qui a aggravé la crise humanitaire et provoqué le déplacement de milliers de personnes, Haïti a fait quelques progrès. Il s'agit là de premières mesures pour surmonter la crise multidimensionnelle que traverse le pays. Dans le contexte de cette transition, il est clair que nous devons coordonner nos efforts pour assurer le succès des accords de gouvernance et garantir la tenue d'élections libres et régulières avant février 2026.

À cet égard, je voudrais mettre en exergue trois aspects fondamentaux de la résolution 2743 (2024).

Premièrement, je souligne le rôle important joué par le BINUH dans l'appui au processus politique pendant la transition, grâce au renforcement de sa fonction principale en tant que mission politique spéciale.

Deuxièmement, la prorogation de son mandat permettra au BINUH d'intensifier son soutien au système judiciaire et pénitentiaire, avec des stratégies visant à réduire la violence communautaire.

Troisièmement, avec l'arrivée de la Mission multinationale d'appui à la sécurité e, le Conseil doit continuer à suivre de près la situation sur le terrain et promouvoir une coordination efficace entre les autorités de transition, le BINUH et la Mission. C'est pourquoi la résolution souligne le rôle du BINUH dans la coordination de l'assistance externe à la sécurité offerte à Haïti. La résolution vise à apporter une réponse à la grave situation dans laquelle se trouve le peuple haïtien, victime de la violence qui touche de manière disproportionnée les femmes et les enfants. Nous devons redoubler d'efforts pour aider Haïti à surmonter ses crises économique, politique et de sécurité. L'adoption de la résolution cristallise l'objectif de l'Équateur visant à renforcer le rôle de coordination du BINUH dans tous les domaines décrits précédemment et, en particulier, dans le contexte actuel du déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, qui constitue un tournant décisif dans le changement positif dont Haïti a besoin pour instaurer la paix et le développement.

Je tiens à saluer les contributions précieuses et constructives qui ont été apportées au cours des négociations au sein du Conseil. L'adoption à l'unanimité d'aujourd'hui envoie un message clair et puissant au peuple haïtien : Haïti peut compter sur l'appui de la communauté internationale.

**M<sup>me</sup> Rodrigues-Birkett** (Guyana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir l'Algérie, le Mozambique, la Sierra Leone, et de mon pays, le Guyana.

Nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2743 (2024), prorogeant le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) jusqu'en juillet 2025. Nous remercions l'Équateur et les États-Unis de leur rôle de chef de file constant sur ce dossier et leur savons gré d'avoir mené un processus de négociation transparent et consultatif.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité et le Guyana ont voté pour cette résolution afin de réaffirmer leur plein soutien au mandat du BINUH et de s'assurer que la mission continue d'appuyer le Gouvernement haïtien, en particulier pendant cette période de transition critique.

Le renouvellement du mandat de cette année s'inscrit dans un contexte d'évolutions importantes sur le front politique et en matière de sécurité : la Mission multinationale d'appui à la sécurité a déjà commencé ses opérations et des efforts sont en cours pour mettre en place des accords de gouvernance transitoire qui conduiraient le pays à des élections libres et régulières et contribueraient à restaurer les principales institutions démocratiques. Nous sommes favorables au renforcement du mandat du BINUH afin qu'il puisse soutenir efficacement le peuple haïtien pendant cette période.

Selon nous, l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité en Haïti exigent un soutien plus solide de la part de la communauté internationale. Si le texte adopté aujourd'hui n'est pas parfait, il reconnaît certainement ce besoin et demande donc au BINUH d'élaborer, en consultation avec le Gouvernement haïtien, une stratégie concernant les moyens qu'il emploiera pour appuyer un processus politique transparent, dirigé et contrôlé par les Haïtiens.

Nous nous félicitons également de l'attention accordée au soutien qui doit être apporté à la Police nationale d'Haïti et aux autorités judiciaires, ainsi qu'à l'application du principe de responsabilité pour les victimes des bandes criminelles, en particulier les femmes et les enfants. Ces efforts doivent donner la priorité à la protection des plus vulnérables et à la création d'un environnement sûr et juste pour tous les Haïtiens. Dans ce contexte, la collaboration et la coordination entre le BINUH et la Mission multinationale d'appui à la sécurité sont également essentielles.

Nous continuerons d'apporter notre soutien au BINUH dans l'exécution de son mandat. Le travail du BINUH est nécessaire pour aider le Gouvernement haïtien à renforcer la stabilité politique, la sécurité, la bonne gouvernance et l'état de droit dans le pays et à créer un environnement pacifique et stable pour faire progresser le développement durable d'Haïti. Nous saluons les efforts que déploie avec dévouement l'équipe du BINUH dans la mise en œuvre de son mandat et lui adressons tous nos vœux de succès dans son travail.

Enfin, nous redisons notre ferme appui au Gouvernement et au peuple haïtiens. Nous espérons que les progrès réalisés ces dernières semaines et la prorogation du mandat du BINUH aujourd'hui marquent le début d'un nouveau chapitre positif pour Haïti.

**M<sup>me</sup> Frazier** (Malte) (*parle en anglais*) : Malte se félicite de l'adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité de la résolution 2743 (2024), qui proroge le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) pour 12 mois supplémentaires. Nous remercions chaleureusement les rédacteurs, l'Équateur et les États-Unis, qui ont travaillé ouvertement et sans relâche avec tous les membres du Conseil afin de garantir une adoption consensuelle et rapide.

Lorsque le Conseil a renouvelé le mandat du BINUH l'année dernière (voir S/PV.9377), le contexte était différent en Haïti. L'évolution récente de la situation sur les fronts politique et de la sécurité crée de nouvelles possibilités et de nouveaux espoirs concernant le rétablissement de la stabilité en Haïti. Nous saluons les progrès politiques réalisés et nous nous félicitons que le BINUH continue d'appuyer les efforts du Gouvernement pour faire avancer le processus politique dirigé et contrôlé par les Haïtiens en vue de la tenue d'élections libres et régulières.

Nous réaffirmons que la participation pleine et effective des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes et en toute sécurité, doit être une priorité. L'appui consultatif du BINUH à la Police nationale d'Haïti continuera d'être essentiel dans les efforts qu'elle déploie pour ramener la sécurité et l'état de droit dans le pays.

La coordination entre le BINUH, la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti et le Gouvernement haïtien sera également indispensable. Nous soulignons le rôle important du BINUH en matière de surveillance du respect des normes relatives aux droits humains et d'établissement de rapports à ce sujet. Ce travail est crucial compte tenu des niveaux élevés de violence, y compris les violences sexuelles et fondées sur le genre systématiques et les graves violations commises contre les enfants.

Malte soutient fermement le recours à des sanctions ciblées en Haïti et espère que le Conseil mettra rapidement à jour la liste des personnes et entités visées par les sanctions. La pleine application de l'embargo sur les armes afin de mettre un terme au flux illicite d'armes est également une priorité. Malte appuie pleinement le travail du BINUH, sous la direction de la Représentante spéciale Salvador. Nous réaffirmons notre solidarité avec le peuple haïtien et appelons tous les États Membres à soutenir Haïti en augmentant les dons à la Mission multinationale d'appui à la sécurité et au plan de réponse humanitaire pour Haïti.

**M. Geng Shuang** (Chine) (*parle en chinois*) : Si l'on constate quelques améliorations dans le domaine de la sécurité et quelques progrès en ce qui concerne le processus politiques en Haïti, il n'a pas encore été possible de mettre fin à la crise multidimensionnelle que traverse le pays, et sa population est toujours confrontée à de graves difficultés. La résolution 2743 (2024), qui vient d'être adoptée à l'unanimité, envoie un message positif quant au soutien continu au peuple haïtien et traduit l'intérêt, l'attention et la préoccupation de la communauté internationale et de l'ONU à l'égard de la situation en Haïti.

À cet égard, je voudrais souligner trois points.

Premièrement, la résolution 2743 (2024) appelle toutes les parties haïtiennes à poursuivre leur dialogue inclusif et à convenir dès que possible d'un calendrier et d'une feuille de route pour la tenue des élections, qui soient acceptables pour toutes les parties. Nous espérons que toutes les parties et factions en présence en Haïti appliqueront cette résolution et contribueront à de nouvelles avancées dans le processus politique, dans l'intérêt fondamental et de long terme du pays et de son peuple. Nous encourageons les autorités haïtiennes à présenter au Conseil des rapports en temps voulu.

Deuxièmement, la résolution 2743 (2024) souligne que le Conseil est prêt à prendre de nouvelles mesures dans les meilleurs délais pour renforcer l'embargo sur les armes, sur la base de la reconduction des sanctions concernant Haïti. Nous espérons que les rédacteurs chargés de ce dossier communiqueront rapidement avec les membres du Conseil afin de proposer des plans d'action concrets. Nous espérons également que les autorités haïtiennes assumeront effectivement leurs responsabilités et combleront les lacunes en matière de gestion des armes, comme l'exige la résolution.

Troisièmement, dans la résolution 2743 (2024), le Conseil réaffirme son appui à la mise en œuvre effective du mandat du BINUH et l'appelle à déployer à nouveau toutes ses capacités en Haïti dès que possible et à exploiter pleinement son mandat et ses ressources pour mener à bien ses travaux. Nous espérons que le BINUH, l'équipe de pays

des Nations Unies et la Mission multinationale d'appui à la sécurité renforceront leur coordination et se compléteront mutuellement afin de travailler en synergie dans le cadre de leur coopération avec les autorités haïtiennes.

Enfin, je profite de cette occasion pour féliciter les rédacteurs de leurs efforts durant les consultations sur ce texte. J'espère que les membres du Conseil sauront rester unis et continueront à s'employer de concert à aider Haïti à s'engager rapidement sur la voie de la stabilité et du développement, grâce à propres efforts.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

La Fédération de Russie a voté pour la résolution qui proroge le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) (résolution 2743 (2024)). Cette décision unanime signale l'appui du Conseil de sécurité à l'action de la mission politique spéciale qui, même dans les conditions les plus difficiles, est restée sur le terrain et continue de s'acquitter de son mandat. Nous rendons hommage à M<sup>me</sup> María Salvador, Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe du BINUH, pour la constance et le courage dont elle fait preuve dans l'exercice de cette importante responsabilité. Nous sommes convaincus que, avant l'échéance du mandat, le Bureau sera en mesure de rétablir pleinement sa présence à Port-au-Prince afin de s'acquitter plus efficacement de ses tâches essentielles, à savoir soutenir le dialogue politique et appuyer la Police nationale d'Haïti et l'ensemble des services d'application de la loi du pays.

Nous prenons bonne note de l'approche constructive adoptée par les corédacteurs et de la volonté de tous les membres du Conseil de parvenir à un consensus, ce qui a permis de s'accorder à l'avance sur le texte dont nous sommes saisis aujourd'hui. Nous espérons que les travaux sur le dossier des sanctions seront menés de manière tout aussi positive et que les intérêts individuels des membres du Conseil ne primeront pas sur la tâche consistant à soutenir un dialogue politique inclusif, mené par les Haïtiens eux-mêmes.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant d'Haïti.

**M. Rodrigue** (Haïti) : Au seuil de mon propos, je tiens à remercier la présidence russe pour l'organisation de cette séance qui porte sur le renouvellement du mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH). Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour témoigner au Conseil de sécurité la gratitude du Gouvernement et du

peuple haïtiens pour les efforts déployés en vue d'aider au rétablissement de la paix et de la stabilité dans le pays.

Le Gouvernement haïtien, par mon organe, salue l'adoption à l'unanimité de la résolution 2743 (2024), qui proroge pour une nouvelle année le mandat du BINUH. Il s'agit du renouvellement de l'engagement de la communauté internationale à œuvrer en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité politique en Haïti, et à aider notre pays à combattre la violence et l'insécurité créées par les gangs armés et à rétablir la paix et la sécurité. L'adoption de cette résolution constitue un appui fort de la communauté internationale aux efforts déployés pour aider Haïti à rétablir les institutions démocratiques et à faire progresser la transition politique, avec la participation de tous les secteurs de la société. En ce sens, nous apprécions la souplesse et l'esprit constructif dont les membres du Conseil ont fait preuve au cours des consultations, et qui ont contribué à dégager un consensus sur le texte, ce qui démontre l'unité du Conseil de sécurité dans son soutien à mon pays.

Le Gouvernement note avec satisfaction que le Conseil salue les avancées positives réalisées sur le plan politique, telles que la mise en place du Conseil présidentiel de transition et l'investiture du Premier Ministre et de son cabinet, et qu'il souligne la nécessité pour toutes les parties prenantes haïtiennes, avec le soutien du BINUH, de continuer à faire avancer un processus politique dirigé et pris en charge par les Haïtiens, vers la tenue d'élections législatives et présidentielle libres et équitables. Il accueille favorablement le fait que le rôle du BINUH a été renforcé et comprend de nouvelles attributions. Ainsi, l'appel lancé au BINUH à élaborer une stratégie, en consultation avec le Gouvernement haïtien, en vue de continuer à appuyer le processus politique dans le but de rétablir rapidement les institutions démocratiques, de favoriser la participation de tous les secteurs de la société haïtienne et d'aider les autorités électorales haïtiennes à faire progresser la transition politique, est bienvenu. Il en est de même de l'appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État et aux principales réformes de la gouvernance.

Le Gouvernement haïtien salue également la décision du Conseil d'encourager le BINUH à poursuivre la mise en œuvre d'une série de tâches déjà prévues dans son mandat, y compris l'appui technique et consultatif aux autorités judiciaires et policières haïtiennes dans des domaines tels que les tactiques antigang, la capacité d'enquête, le respect des droits de l'homme, l'engagement communautaire et la réduction de la violence, la gestion des frontières et le désarmement, la démobilisation et la réintégration des membres des gangs.



Nous nous félicitons que la résolution, tout en prenant note du déploiement du premier contingent de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti (MMAS), souligne la nécessité d'une coordination entre le BINUH, en tant que principal point focal pour les agences de l'ONU en Haïti, la MMAS et les autres parties prenantes. Une telle collaboration demeure fondamentale afin d'optimiser les actions des différents acteurs présents sur le terrain et d'éviter les doubles emplois. L'appel au BINUH à soutenir les autorités haïtiennes dans l'élaboration d'un plan de communication stratégique pour lutter contre la mésinformation et la désinformation sur la transition politique est également important.

Ce sont là des initiatives qu'Haïti salue vivement. À cet égard, il est important que le BINUH soit doté des ressources nécessaires pour s'acquitter convenablement de son nouveau mandat.

La prorogation du mandat du BINUH constitue certes un pas dans la bonne direction, mais beaucoup reste encore à faire. La reconduction du mandat ne saurait, à elle seule, suffire pour aider le Gouvernement à faire face aux défis sécuritaires et humanitaires que connaît Haïti. Il nous faut faire converger les synergies et trouver des idées innovantes qui répondent à la complexité de la situation. L'arrivée des premiers contingents de policiers kényans de la MMAS, pour appuyer les efforts de la Police Nationale d'Haïti dans sa lutte contre les gangs lourdement armés, suscite de grands espoirs dans la population haïtienne de voir la fin de ses souffrances et des violences qu'elle subit.

À cet égard, je reprends à mon compte l'appel lancé par le Conseil, par lequel il encourage les États Membres, y compris les pays de la région, à fournir un appui en matière de sécurité à la Police nationale d'Haïti, en réponse à la requête d'Haïti et aux recommandations du Secrétaire général, souligne qu'il faut redoubler d'efforts pour répondre aux besoins budgétaires et opérationnels de la MMAS et, à cet égard, encourage en outre les États Membres et les organisations régionales à verser des contributions volontaires et à lui apporter un appui financier, en personnel et engagements en nature, et demande au Secrétariat de l'ONU d'aider les États Membres qui ont fait des promesses de dons au Fonds d'affectation spéciale dans l'accomplissement de leurs promesses.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Saint-Kitts-et-Nevis.

**M<sup>me</sup> Williams** (Saint-Kitts-et-Nevis) (*parle en anglais*) : La Communauté des Caraïbes (CARICOM) se félicite de l'adoption de la résolution prorogeant le mandat

du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) jusqu'en juillet 2025 (résolution 2743 (2024)). Il s'agit à nos yeux d'un signal positif montrant que le Conseil de sécurité reste déterminé à aider le Gouvernement et le peuple haïtiens à faire face aux difficultés multidimensionnelles auxquelles ils sont confrontés, qui entravent leurs efforts pour bâtir un avenir meilleur. La CARICOM reconnaît le rôle important que le BINUH joue en Haïti, pays frère, et réaffirme son appui indéfectible au Bureau dans l'exécution de son mandat.

La prorogation du mandat du BINUH intervient à un moment critique et constitue un pas dans la bonne direction, puisque le Bureau continue d'apporter une contribution importante au rétablissement de la bonne gouvernance, de la paix et de la sécurité en Haïti. Cette prorogation, associée au récent déploiement du premier contingent de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, offre une occasion cruciale de réaliser des progrès en Haïti, et nous continuons d'appeler à un appui sans faille en faveur de ces deux mécanismes.

La CARICOM reprend à son compte l'appel lancé dans la résolution aux parties prenantes haïtiennes pour qu'elles collaborent avec le BINUH et à d'autres partenaires pour qu'ils mènent un processus politique dirigé et contrôlé par les Haïtiens qui permette la tenue d'élections présidentielle et législatives libres et régulières, avec la participation pleine, égale et véritable, en toute sécurité, des femmes, ainsi que la participation des jeunes et de la société civile. Il s'agit de la voie la plus directe vers la paix et la stabilité, et nous exhortons toutes les parties prenantes concernées à apporter leur pleine coopération pour définir la voie à suivre.

La CARICOM appelle les États Membres de l'ONU à respecter pleinement les dispositions de la résolution, en particulier celles relatives à l'embargo sur les armes. Nous insistons sur la nécessité d'interdire la fourniture, la vente ou le transfert d'armes légères et de petit calibre et de munitions à des gangs ou à des acteurs qui participent à la violence en bande organisée, à des activités criminelles ou à des atteintes aux droits humains en Haïti, telles que la violence sexuelle et fondée sur le genre, ou appuient de tels actes, ainsi que de prendre toutes les mesures voulues pour en empêcher le commerce et le détournement illicites. Nous ne pouvons pas alimenter l'instabilité en Haïti et, dans le même temps, essayer de jeter les bases de la paix.

Alors que la CARICOM continue de jouer un rôle actif en aidant Haïti à surmonter les défis auxquels il est actuellement confronté, comme en témoignent les efforts de son groupe de personnalités éminentes et les préparatifs en cours à l'échelle de la région pour contribuer

à la Mission multinationale d'appui à la sécurité, nous continuons d'appeler tous les États Membres à redoubler d'efforts pour collaborer avec Haïti. Pour l'heure, il est particulièrement important d'augmenter les contributions financières afin de répondre aux besoins budgétaires et opérationnels de la Mission.

Pour terminer, la CARICOM se félicite de la décision du Conseil de sécurité de proroger le mandat du BINUH et attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées sur les activités du Bureau dans le cadre de ses rapports trimestriels.

*La séance est levée à 10 h 35.*